



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion du jeudi 13 Novembre 2025

Procès-Verbal n°15

Présents : Olivier **DELILLE** – Bruno **GODEFROY** - Dominique **FLEURY** – Pascal **TANTALIN**

Objet : Obligation pour l'accession en Championnat Séniors

La commission des compétitions s'est réunie ce jour, et a examiné la situation des clubs ayant une équipe sénior engagée en championnat au niveau des Départemental 1, Départemental 2 et Départemental 3. Conformément à l'article 4 du règlement des championnats seniors du District du Calvados, les clubs suivants sont tenus d'avoir une équipe jeune pour être promu.

AJON ASL
SAINT PAUL – MAISONS ES
SANNERVILLE TOUFFREVILLE ES
BREUIL EN AUGE FC
CROISSANVILLE FC
ST GERMAIN LANGOT FC
CAEN SUD AS
SAINT PHILBERT DES CHAMPS AS
COURTONNAISE ES
TOUQUES COTE FLEURIE FC
BONNEBOSQ ES
SAINT JULIEN LE FAUCON SC

Le Président,
O. DELILLE

Le Secrétaire de séance,
D. FLEURY